

LE CLERMONTAIS SE MET AUX PLAISIRS DE L'EAU

LE NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS (34) COMPLÈTE UNE RICHE OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIRS AU CŒUR DU TERRITOIRE. SA CONSTRUCTION CONSTITUE UN VÉRITABLE ENJEU AU NIVEAU DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.



Le centre aquatique répondait notamment à une forte volonté des élus de posséder les atouts d'un territoire moderne

La communauté de communes du Clermontais, créée en 1991, regroupe actuellement 20 communes et représente un bassin de vie de plus de 22 000 habitants. En 2002, elle a lancé une étude pour la construction d'un équipement aquatique intercommunal. Le projet s'est véritablement concrétisé en 2004 avec la sélection du cabinet d'architecture Duval-Raynal pour sa conception et sa réalisation. Ce centre aquatique devait représenter un véritable pôle de loisirs pour tous les âges. Il répondait également à une forte volonté des élus de la collectivité de posséder les atouts d'un territoire moderne.

Une complémentarité entre l'intérieur et l'extérieur

Le centre aquatique est composé d'un important espace couvert avec :

- Un bassin sportif de 25 m avec 5 couloirs et une profondeur de 1,5 à 1,8 m. Il possède une tribune de 180 places pour assister aux différentes compétitions et aux spectacles aquatiques.
- Un bassin ludique de 256 m² d'une profondeur de 0,9 m à 1,35 m avec des buses massantes, jet d'eau, banquette à remous ou encore couloir rapide. Entre le bassin sportif et la partie ludique se trouve une cloison vitrée permettant une activité simultanée entre les deux bassins.
- Une pataugeoire de 41 m² de 10 à 20 cm de profondeur. L'étage comporte une zone aménageable qui pourrait accueillir à moyen terme un espace de remise en forme, une

partie humide avec spa, sauna, hammam et douches à jet ainsi qu'une partie sèche de cardi-training-fitness. Si l'intérieur est bien équipé, l'extérieur n'est pas en reste. En effet, le bassin ludique est relié à un autre bassin de 138 m² situé à l'extérieur. De mai à septembre, il sera donc possible de profiter des plaisirs de l'eau et des plages minérales aménagées tout autour. Les utilisateurs pourront notamment trouver un solarium comportant des zones de repos et de jeux aquatiques. Enfin, un pédiluve avec douches donne accès aux espaces verts de détente.

CE CENTRE AQUATIQUE REPRÉSENTE UN VÉRITABLE PÔLE DE LOISIRS POUR TOUS LES ÂGES

L'aspect architectural

Le hall d'entrée de l'équipement est conçu comme un véritable signal constitué d'un cône tronqué entièrement vitré, l'élément le plus haut du projet, qui est visible tel un phare. Le hall d'accueil, véritable

plaque tournante, dessert directement les vestiaires publics et les deux vestiaires collectifs, après contrôle d'accès. Ces derniers sont aussi accessibles par l'extérieur. Il sert également d'entrée pour les locaux administratifs et ceux du personnel ainsi qu'à un espace atelier enfant qui pourrait fonctionner ultérieurement. Par ailleurs, au rez-de-chaussée, dans la partie nord-ouest du projet, se situe une réserve de terrain pouvant contenir deux squashes et ses vestiaires et sanitaires sans perturber l'architecture du centre aquatique.

Les principes mis en place pour la protection de l'environnement

Le centre aquatique a pris en compte les impératifs de développement durable pour sa réalisation et son exploitation. Ainsi, le réseau d'arrosage extérieur est



Le bassin ludique de 256 m² comporte des buses massantes, jet d'eau, banquette à remous ou encore couloir rapide

Le centre aquatique en quelques chiffres

- 12 temps plein et 5 mi-temps
- 524 m² de plages extérieures minérales
- Capacité d'accueil en hiver : 450 personnes
- Capacité d'accueil en été : 770 personnes
- Volume d'eau : 1 000 m³
- Surface couverte : 3 529 m²
- Espace végétal : 4 500 m²



Le bassin sportif de 25 m de 5 couloirs dispose d'une tribune de 180 places

alimenté par la récupération des eaux pluviales via deux cuves représentant un stockage de près de 100 m³. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur à très bon rendement (environ 4) et à faible coût pour chauffer de très grands volumes. De plus, des capteurs solaires sont installés en toiture et assurent le chauffage de l'eau pour les sanitaires. Enfin, les eaux des bassins sont recyclées en circuit fermé, contribuant ainsi à une faible consommation d'eau par rapport à la taille de l'équipement.

Le choix d'un système de prévention des noyades

Le centre aquatique est le troisième du département à veiller sur les baigneurs à l'aide d'un système de surveillance assistée par ordinateur. Seul le grand bassin est équipé car la majorité des noyades suivies de décès surviennent dans ce type de bassin. Ce ne sont pas moins de six caméras qui sont installées au-dessus du bassin et qui suivent en temps réel les trajectoires des baigneurs afin d'alerter le personnel de surveillance dès les premières secondes d'une noyade. La décision d'installer ce système Poséidon dès la phase de conception a facilité l'intégration des différents éléments à l'architecture du projet. Pour la collectivité, ce choix était nécessaire car il contribue ainsi à satisfaire à l'obligation de moyens en vigueur en matière de surveillance dans les piscines publiques. ¶

FICHE TECHNIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE Communauté de Communes du Clermontais

ARCHITECTE Cabinet Duval-Raynal

SUPERFICIE DE L'EQUIPEMENT 11 000 m² (hors voirie de desserte)

DURÉE DES TRAVAUX 20 mois

COÛT 8 485 252 euros HT

SUBVENTIONS

- Conseil général Languedoc-Roussillon : 3 millions d'euros
- Conseil Régional de l'Hérault : 1 million d'euros
- CNDP : 350 000 euros

Réaction : Alain Cazorla, président de la communauté de communes du Clermontais

« Le centre aquatique du Clermontais illustre notre volonté d'aller de l'avant malgré la crise économique, de réaliser des équipements utiles à tous, d'améliorer la vie quotidienne des habitants du Clermontais en pratiquant une gestion financière rigoureuse. Ce nouvel équipement intercommunal unique en Cœur d'Hérault a nécessité plusieurs années d'étude, deux années de travaux et au prix de gros efforts, nous avons pu respecter les coûts, les délais et créer 16 emplois. Symbole de la solidarité intercommunale, il va notamment permettre à l'ensemble des scolaires du Clermontais d'acquiescer dans les mêmes conditions des compétences en natation. Des plages horaires sont spécialement réservées pour les accueillir et les frais de transport sont pris intégralement en charge par la Communauté de communes du Clermontais ».

1

Le hall d'entrée de l'équipement est conçu comme un véritable signal : c'est l'élément le plus haut du projet qui est visible tel un phare.

2

Les espaces intérieurs de l'équipement sont complémentaires avec ceux de l'extérieur avec des possibilités d'évolution sans perturber l'architecture du centre aquatique.

3

Le centre aquatique est le troisième du département à veiller sur les baigneurs à l'aide d'un système de surveillance assistée par ordinateur.